



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 75943

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les perspectives de carrière pour les infirmières scolaires. Après avoir exprimé, courant l'année 2001, leur souhait d'être reconnues dans leur spécialité de prévention et d'éducation, elles avaient demandé à être intégrées dans la catégorie A. Ses services ont proposé la parité hospitalière pour les infirmières du premier et du deuxième grade, un cadre A restreint pour les infirmières conseillères techniques et pour les infirmières-chefs du troisième grade après passage d'un examen professionnel. Les différents syndicats - SNIES, SGEN, SNAIMS - étaient prêts à accepter, lorsque cette proposition n'a plus été retenue, entraînant même les infirmières-chefs dans une rétrogradation au deuxième grade. Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour rendre plus motivante une profession utile à la prévention, tournée vers les enfants scolarisés.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75943

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse, éducation nationale et recherche

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2457